

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
29/04/2016

Dossier complet le
13/05/2016

N° d'enregistrement
F-084-16-C-0020

1. Intitulé du projet

Suppression du passage à niveau n°65 du Breuil (Rhône)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de rubrique et sous rubrique | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique |
|--|--|
| 6° Infrastructures routières d) Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 km. | Création de 750m de voirie et remise en état d'environ 90m de voirie. |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Suite au drame survenu le 4 décembre 2011, il a été décidé d'étudier les conditions de suppression du passage à niveau n°65 (PN 65) situé dans la commune du Breuil dans le Rhône.

En vue de cette suppression, il est prévu de réaliser des aménagements de rétablissement des voiries de communication :

- tronçon 1 : maintien en l'état du chemin d'un linéaire de 112 m environ,
- tronçon 2 : remise en état de 66 m de chemin sur une largeur circulaire de 3 m,
- tronçon 3 : réalisation d'environ 445 m de voirie communale sur une largeur circulaire de 3 m. Ce tronçon intégrera une zone de 20 m de longueur par 5,50 m de largeur permettant le croisement d'un semi-remorque avec un véhicule léger,
- tronçon 4 : réalisation d'environ 293 m de voirie sur la plateforme ferroviaire (largeur roulable 3 m) dont 75 m sont bordés par un ouvrage de soutènement (largeur roulable 3,50 m),
- aire de retournement de 440 m².

Actuellement, le passage à niveau n°65 est à croix de Saint-André.

De plus, le passage à niveau n°64 a été supprimé par fermeture simple sans aménagement routier spécifique.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est la sécurisation de la traversée de la voie ferrée Givors - Paray le Monial, au niveau du PN 65.

Actuellement, le PN 65 dessert :

- un poste GRT GAZ,
- un jardin privatif,
- l'usine Mathelin équipée d'un centre d'épuration et également d'un poste GAZ privatif.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont prévus pour une durée de 6 mois environ.

Les travaux se réaliseront sous exploitation routière avec des coupures de circulation ferroviaire pour la création de la plateforme routière sur le domaine ferroviaire.

Les travaux de l'infrastructure routière consisteront en :

- des terrassements en déblais pour la constitution du fond de forme, estimés à 1 600 m³,
- la réalisation des chaussées neuves (revêtement de nature bitumeuse),
- la réalisation des dispositifs de retenue des véhicules entre la voie ferrée et la voirie,
- la réalisation des assainissements, de la signalisation et des équipements de sécurité.

Les travaux de l'infrastructure ferroviaire consisteront en la dépose des équipements ferroviaires du passage à niveau n°65.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Aucune augmentation de trafic n'est attendue sur ce projet.

Ce dernier permettra de rétablir l'accès aux parcelles de l'autre côté de la voie ferrée . Le trafic attendu est inférieur à 10 véhicules / jour.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à :

- un dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique,
- une déclaration au titre de la loi sur l'eau,

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Déclaration de projet si le projet est soumis à étude d'impact ou DUP

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur |
|------------------------------------|--------------------|
| Création d'une nouvelle voirie | 750 m |
| Remis en état d'un chemin existant | 90 m |
| Aire de retournement | 440 m ² |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

PN 65 sur la RD 385
Commune du Breuil (69)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 4 ° 36 ' 1 " 74 Lat. 45 ° 53 ' 26 " 64

Point d'arrivée : Long. 4 ° 35 ' 29 " 18 Lat. 45 ° 53 ' 45 " 19

Communes traversées :

Le Breuil

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet concerne (d'ouest en est) :

- un chemin communal
- un boisement et des zones en friche
- un chemin en bordure de parcelle agricole
- la plate-forme ferroviaire, anciennement à 2 voies (aujourd'hui à voie unique).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan local d'Urbanisme de Le Breuil - Rhône - Modification n°1 - Mars 2010
Le projet est concerné par les zones UBar et N pour lesquelles les voiries sont autorisées.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | ZNIEFF de type II "Haut bassin de l'Azergues et du Saonan" et en limite de ZNIEFF de type I " Moyenne vallée de l'Azergues et vallée du Saonan" |
| en zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Plan de Prévention des Risques Inondations de la Vallée de l'Azergues approuvé le 31/12/2008. |
| dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un site inscrit ou classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| d'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le premier monument historique à proximité est le Château de Courbeville à Chessy, à plus d'un km du projet, sans covisibilité. |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Domaines de l'environnement : | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | engendre-t-il des prélèvements d'eau ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet est déficitaire en matériaux notamment pour la réalisation des chaussées de la future voirie. |
| Milieu naturel | est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Impact sur les zones naturelles boisées constituées d'un taillis de frênes et de noisetiers et d'une fruticée à prunelliers (tronçon 3). Un diagnostic écologique est programmé par un bureau d'études spécialisé. Les mesures d'évitement, de réduction et en dernier recours de compensation seront définies à l'issue de ce diagnostic. |
| | est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|--------------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet engendre la consommation d'espaces naturels. |
| Risques et nuisances | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet est concerné par le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) de la Vallée de l'Azergues. Zones rouge, bleue et blanche. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Commodités de voisinage | Est-il source de bruit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le report du trafic (inférieur à 10 véhicules / jour) n'engendrera pas de nuisances sonores significatives ni de bruit. La voie ferrée à proximité n'est pas classée. |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|--|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Il n'y aura pas d'augmentation de trafic. Il s'agira uniquement d'un report du trafic existant.</p> |
| <p>Pollutions</p> | <p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| <p>Patrimoine / Cadre de vie / Population</p> | <p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Tout au long de la mise au point du projet, une démarche Éviter, Réduire et Compenser est menée afin d'optimiser la prise en compte de l'environnement dans la conception du projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|--|-------------------------------------|
| 1 | L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet | |
|-------|------------------------|
| 6 | PLU - Zonage du projet |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Lyon

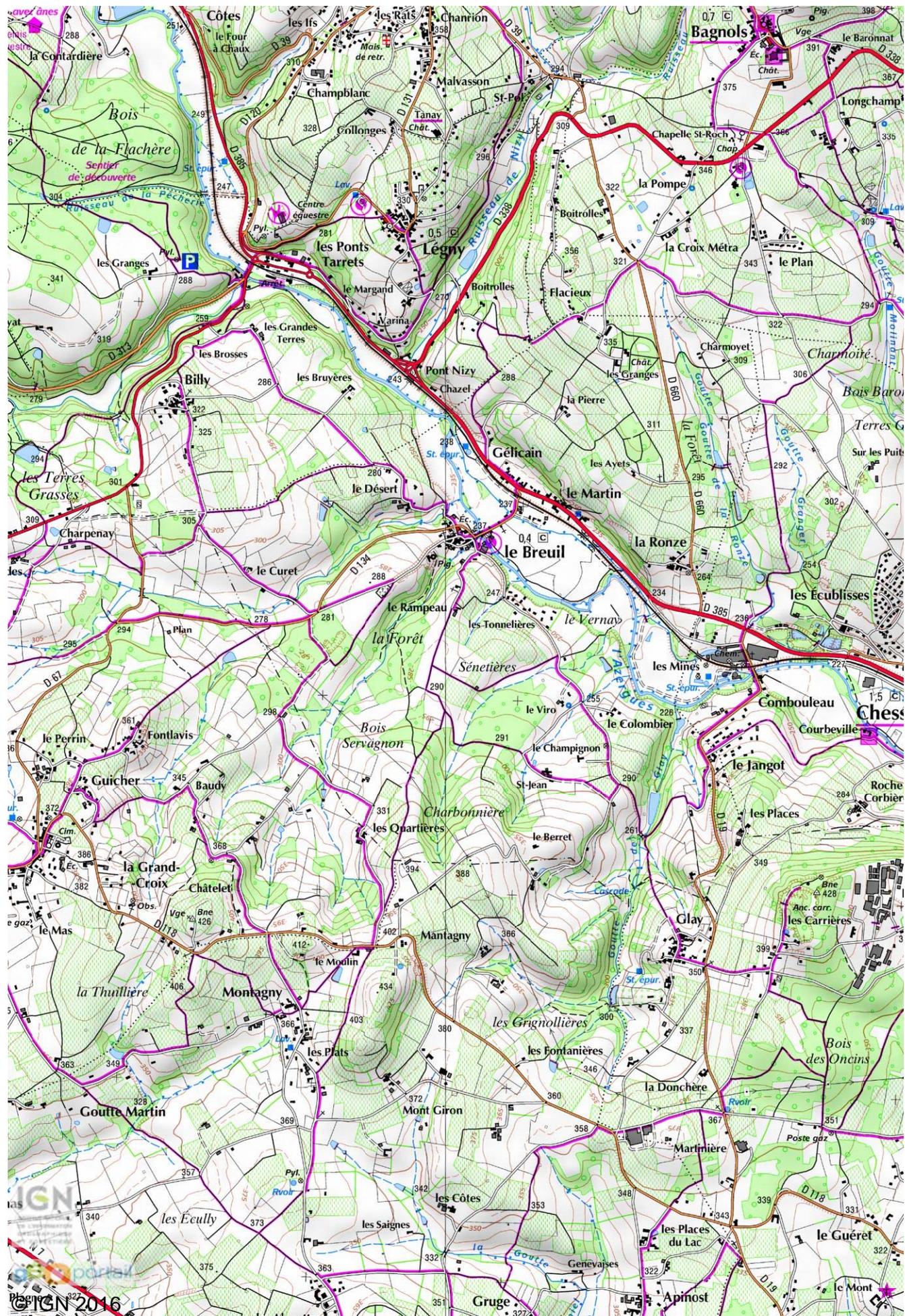
le,

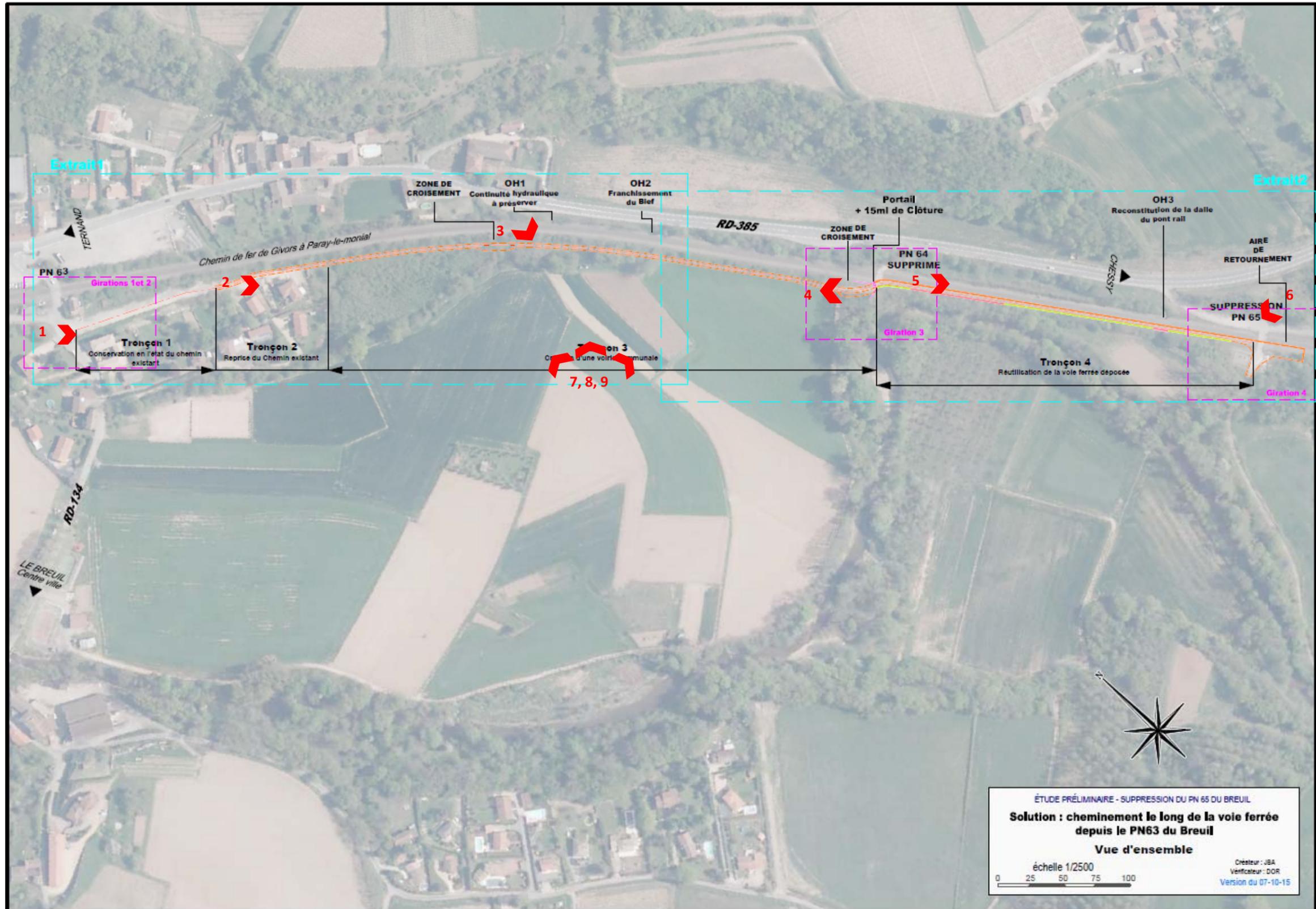
28/04/16

Signature

Anne Guillou









1-Tronçon 1 – Chemin existant



2- Tronçon 2 – Reprise du chemin existant



3- Tronçon 3 – boisement /fruticée



4- Tronçon 3 - Bordure de champ



5- Tronçon 4 – Réutilisation de la plate-forme ferroviaire existante



6- PN 65 du Breuil



7



8



9

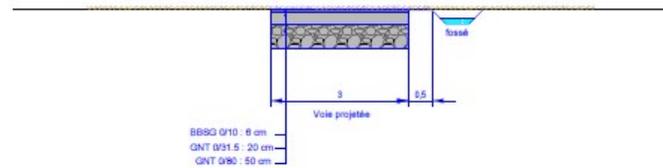
ÉTUDE PRÉLIMINAIRE - SUPPRESSION DU PN 65 DU BREUIL

Solution : cheminement le long de la voie ferrée depuis le PN63 du Breuil

Coupes de principes

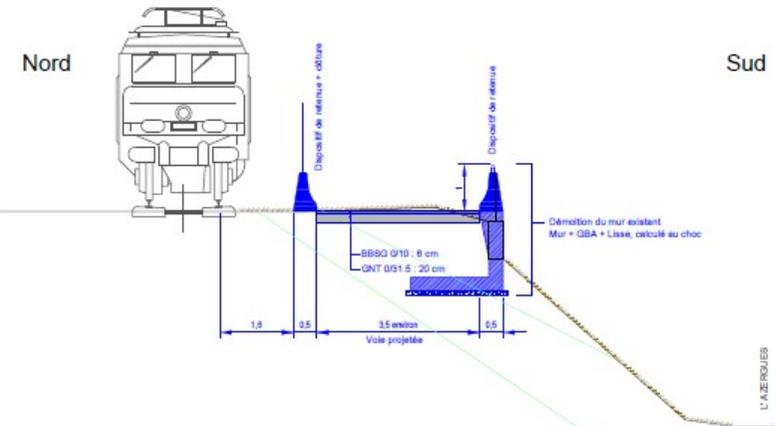
échelle 1/100

Sud



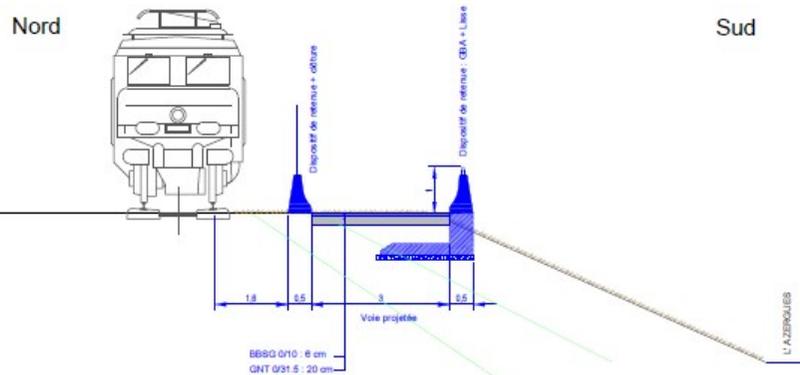
Coupe 1

Tronçon 3 : création d'une voirie communale



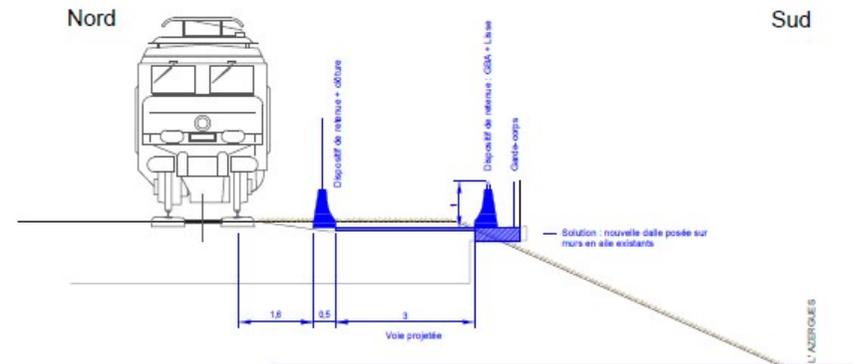
Coupe 2

Tronçon 4 : voie nouvelle sur plateforme ferroviaire configuration talus renforcé au droit de l'Azergues



Coupe 3

Tronçon 4 : voie nouvelle sur plateforme ferroviaire configuration talus à faible pente



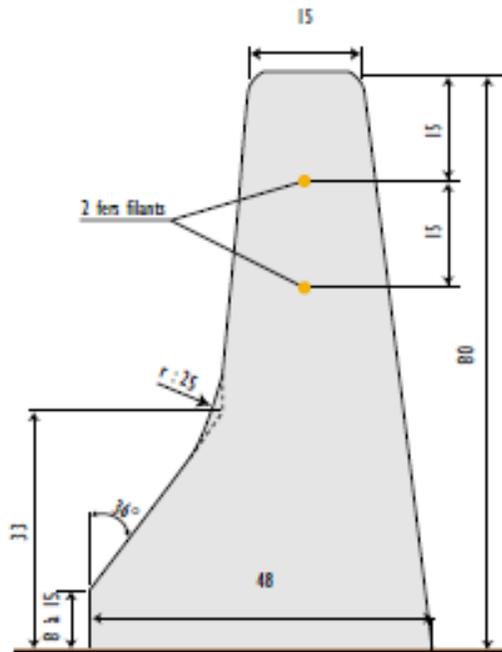
Coupe 4

Tronçon 4 : voie nouvelle sur plateforme ferroviaire configuration Pont rail

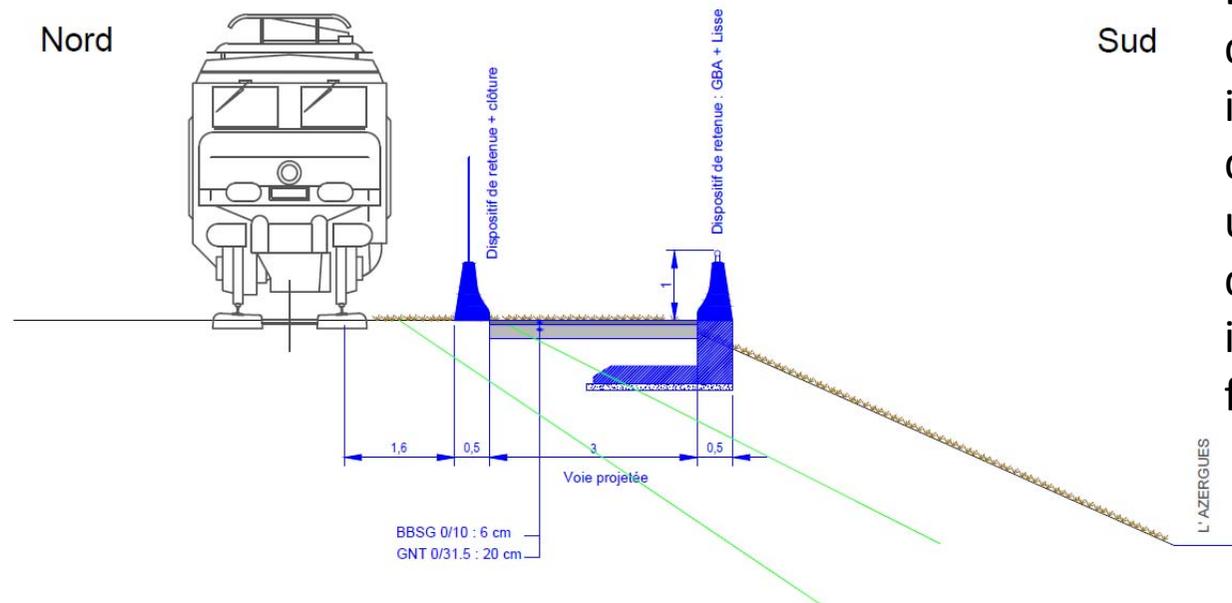


L'état actuel de la future aire de retournement est composé de l'actuel chemin communal et d'un talus enherbé (permettant les manœuvres des poids lourds).





Le dispositif de retenue mis en place est de type séparateur rigide en béton. Ceux-ci sont utilisés en terre-plein central sur les autoroutes à fort trafic (VL : 130 km/h et PL : 90 km/h).



La clôture anti-intrusion de type T2 mise en place initialement sur le dispositif de retenue sur une hauteur de 2 m afin d'éviter l'intrusion d'un individu sur les voies ferrées.

